



COGEFI Gestion
11, rue Auber
75009 Paris
France

Paris, le 27 novembre 2025,

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP HIGH QUALITY BONDS

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement **COGEFI HIGH QUALITY BONDS** (ci-après le « **Fonds** ») (Code ISIN : **PARTS P**/FR0013421443 - **PARTS I**/FR0013421450) et nous vous remercions de votre confiance.

1- Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous tenions à vous informer que la société de gestion COGEFI Gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») a tout d'abord souhaité changer de dépositaire et de centralisateur, SOCIETE GENERALE (SA) viendra en remplacement de CONSEIL DE GESTION FINANCIERE COGEFI.

En outre, la société de gestion a pris soin pour se conformer à la réglementation de supprimer les commissions de mouvement dans votre Fonds.

Enfin, la société de gestion tient à souligner l'augmentation des frais de gestion et de fonctionnement.

2- Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **01/01/2026**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au **29/12/2025** à 11h, soit 2 jours ouvrés avant la réalisation des opérations.

3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil de risque : NON

Augmentation potentielle des frais : OUI

Amplitude de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/risque : non significatif¹



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération envisagée n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du Fonds ou à son conseiller fiscal.

5- Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement.

	AVANT	APRES
ACTEURS INTERVENANT SUR LE FONDS		
Dépositaire*	CONSEIL DE GESTION FINANCIERE COGEFI	SOCIETE GENERALE SA
FRAIS		
Frais de fonctionnement et autres Services	SUR ACTIF NET (hors OPC et hors liquidités) Taux barème Parts P : 0.40% TTC maximum Taux barème Parts I : 0.30% TTC maximum	SUR ACTIF NET Taux barème Parts P : 0.30% TTC maximum Taux barème Parts I : 0.30% TTC maximum
Commissions de mouvement	<u>Obligations</u> Maximum 0,06% TTC <u>Instruments intégrant des dérivés simples</u> Maximum 0.06% TTC	Néant

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers en date du 25/11/2025.

6- Eléments clés à ne pas oublier

Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** (DIC PRIIPS).

Nous vous informons que le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, le Règlement, ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles, sans frais au siège social de la société gestion COGEFI GESTION, 11 rue Auber 75009 Paris et sur le site internet www.cogefi.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande, dans un délai de 8 jours ouvrés. Cette opération ne nécessite aucune intervention de votre part et n'occasionne aucun frais.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par E-mail à contact@cogefi.fr ou par téléphone au 01.40.06.02.22 auprès du gérant.

Du fait des modifications apportées au fonds, les actions proposées sont les suivantes :

- Si la modification vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais (aucune commission de rachat n'étant prélevée pour ce FCP) ;



- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller.

N'hésitez pas à le contacter régulièrement pour faire un point sur l'ensemble de vos placements financiers.

Nous vous remercions par avance de votre confiance et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Anne d'ANSELME
Présidente COGEFI Gestion

DocuSigned by:

Anne d'Anselme
3DAF05D3E6B345A...